

## Sécurité des opérations Maestro

## Pour vos retraits d'argent et vos paiements en toute sécurité.



De simples réflexes peuvent suffire à déjouer les tentatives de fraude aux

- Bancomat
- terminaux de paiement dans les magasins, les gares, les stations services, etc.

#### A quoi prêter attention

Les différentes techniques utilisées par les malfaiteurs ont pour but d'obtenir le **code NIP et la carte bancaire** ou une copie des données de cette dernière (« skimming »).

Le skimming consiste à pirater un Bancomat (ou un terminal de paiement) en plaçant par exemple une caméra miniature au dessus du clavier afin de visualiser le code NIP et récupérer ainsi les données de la carte au moyen d'un dispositif placé sur le module d'insertion de la carte. Les malfaiteurs utilisent aussi parfois un faux clavier, fixé sur l'original pour enregistrer le code NIP. Au moyen de ces informations, les malfaiteurs sont en mesure de fabriquer de fausses cartes et débiter le compte du client piégé. Afin de vous protéger davantage face à ce type de fraude, une nouvelle limite «hors Europe» a été introduite (voir verso).

Les autres méthodes utilisées par les malfaiteurs pour dérober le code NIP consistent à observer les clients aux Bancomat et exploiter leur inattention. La carte est ensuite subtilisée ou retenue dans le Bancomat par un mécanisme placé par les malfaiteurs qui récupèrent et utilisent la carte.

# Comment vous protéger de ce type de fraudes

- Gardez votre code NIP secret : ne jamais le conserver avec votre carte bancaire et ne pas le communiquer.
- Assurez-vous que personne ne vous observe lorsque vous introduisez votre code NIP sur le clavier.

- Couvrez systématiquement le clavier avec la main libre lorsque vous composez votre code.
- Ne laissez personne vous distraire lorsque vous vous trouvez devant le Bancomat ou le terminal de paiement.
- Déclinez systématiquement toute proposition d'aide lors d'un retrait d'argent et/ou lorsque la carte est retenue (avalée).
- En cas de vol ou non restitution de la carte au Bancomat, faites immédiatement bloquer votre carte.

## Que faire en cas d'anomalies sur un Bancomat ou lors d'une tentative de fraude

- Renoncez à retirer de l'argent
- Si vous avez déjà effectué votre retrait, faites bloquer votre carte immédiatement.
- Signalez l'incident
  - au personnel de l'établissement,
- au Centre de Conseil BCV (tél. 0844 228 228)
- ou directement auprès de la Police (tél. 117).

Lorsque la Banque constate des anomalies au niveau d'un Bancomat ou de transactions, les cartes concernées sont bloquées préventivement. Les clients sont informés par la Banque et une nouvelle carte est établie gratuitement.

En cas de perte ou de vol de votre carte bancaire, faites-la immédiatement bloquer en composant le 0844 228 228.



## Sécurité des opérations Maestro

## Utilisation de la carte en Suisse et en Europe

En Suisse et dans les pays européens (liste ci-dessous), les retraits et règlements d'achats sont soumis à la **limite journalière** et à la **limite mensuelle** qui vous ont été attribuées lors de la commande initiale de la carte ou lors d'éventuelles modifications ultérieures.

## Utilisation de la carte en dehors de l'Europe

Afin de protéger les utilisateurs contre d'éventuelles opérations frauduleuses, les **retraits et règlements d'achats effectués hors Europe sont limités à CHF 300 par jour.** 

C'est en effet dans ces pays hors Europe que les données copiées par la méthode du skimming sont utilisées à des fins frauduleuses.

Cette mesure a l'avantage de vous offrir la possibilité de disposer de votre argent liquide à l'étranger, tout en assurant une sécurité optimale à tout détenteur de carte Maestro BCV.

## Liste des pays de la zone Europe

Albania Greece Andorra Greenland Antarctica Hungary Armenia Iceland Austria Ireland Azerbaijan Isle of Man Belarus Israel Belgium Italy Kazakhstan Bosnia and Herzegovina Kosovo Bulgaria Channel Islands (Guernsey, Jersey) Kyrgyzstan Croatia Latvia Cyprus Liechtenstein

Czech Republic
Denmark
Estonia
Faroe Islands
Finland (Aland Islands)
France\*
Georgia

Germany Gibraltar Poland Portugal Romania Russian Federation San Marino

San Marino Serbia Slovakia Slovenia St. Helena A

St. Helena, Ascension and Tristan Da

Cunha Spain Svalbard

Svalbard and Jan Mayen
Sweden

Sweden Switzerland Tajikistan Turkey Turkmenistan Ukraine

United Kingdom (Falkland Islands,

Malvinas) Uzbekistan Vatican City

Lithuania

Luxembourg

Moldova, Republic of

Montenegro, Republic of

Norway (Svalbard, Jan Mayen)

Macedonia

Malta

Monaco

Netherlands

#### Informations juridiques

<sup>\*</sup> y.c. Mayotte, Guadeloupe, Martinique, French Guiana, St. Martin et St. Barthélemy